

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

pour les produits : OSRAM Automotive Aftermarket

Nous vous remercions d'avoir choisi les produits OSRAM. Nous nous engageons à garantir la qualité et la fiabilité optimales de nos solutions. Afin de vous offrir un service après-vente efficace et transparent, nous présentons ci-dessous les conditions générales de garantie ainsi qu'une procédure normalisée de dépôt des demandes de prise en charge au titre de la garantie.

Les informations indiquant si un produit donné bénéficie de la garantie, ainsi que la durée de garantie applicable, figurent dans les informations de garantie propres au produit, communiquées à l'acheteur avant la conclusion de l'achat et mises à sa disposition au plus tard lors de la livraison, avec la présente déclaration de garantie.

Les informations de garantie propres à chaque produit sont également disponibles en ligne à la rubrique : [Garanties automobiles | OSRAM Automobile](#)

I. Informations générales

La garantie est accordée par OSRAM GmbH, Marcel-Breuer-Straße 4, 80807 Munich, Allemagne (ci-après « OSRAM GmbH » ou le « Garant »). La présente garantie s'applique uniquement dans les pays figurant sur le site Internet OSRAM Automotive: [Liste des pays pour garanties | OSRAM Automobile](#)

Acheteur / Bénéficiaire de la garantie : la garantie est accordée exclusivement à un consommateur, c'est-à-dire une personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas, totalement ou principalement, dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.

II. Garantie et droits légaux

Si les biens ne sont pas conformes au contrat de vente, l'Acheteur bénéficie, sans frais, des recours légaux à l'encontre du vendeur, conformément à la législation applicable.

Les droits légaux de l'Acheteur en cas de défaut ne sont ni exclus ni limités par la présente garantie. L'Acheteur peut exercer les droits découlant de la présente garantie indépendamment des droits dont il bénéficie au titre des garanties légales.

III. Étendue de la garantie

La garantie couvre le maintien des fonctions et des performances requises du produit pendant toute la durée de garantie, à condition que le produit soit utilisé conformément à sa destination, dans des conditions normales et à des fins non commerciales. Une demande au titre de la présente garantie peut notamment être formulée dans les cas suivants :

(a) défauts de matériaux ou de fabrication entraînant une perte des fonctions ou des performances requises du produit pendant la durée de garantie, lorsque celui-ci est utilisé conformément à sa destination, dans des conditions normales et à des fins non commerciales ;

(b) défauts d'exécution résultant exclusivement d'irrégularités du processus de fabrication, qui altèrent ou empêchent le bon fonctionnement du Produit conformément à ses spécifications techniques.

Sur la base des présentes conditions de garantie et des informations et pièces fournies à l'appui de la demande, le Garant déterminera si le produit n'a pas conservé ses fonctions ou performances requises pendant la durée de garantie, dans le cadre d'une utilisation conforme à sa destination, dans des conditions normales et à des fins non commerciales, et si la demande entre dans le champ d'application de la présente garantie.

La durée de garantie commence à courir à la date d'achat indiquée sur le justificatif d'achat. La durée de garantie applicable à chaque produit est précisée dans les informations de garantie propres au produit, communiquées à l'acheteur avant la conclusion de l'achat et mises à sa disposition au plus tard lors de la livraison, avec la présente déclaration de garantie.

Les informations de garantie propres à chaque produit sont également disponibles en ligne à la rubrique : [Garanties automobiles | OSRAM Automobile](#)

La garantie ne couvre notamment pas les défauts ou dommages résultant des circonstances suivantes :

- (a) Défauts et dommages ne résultant pas directement d'un défaut de matériaux ou d'exécution survenu au cours du processus de fabrication.
- (b) Dommages mécaniques.
- (c) Installation, montage, entretien ou utilisation incorrects ou contraires aux instructions du fabricant.
- (d) Stockage inapproprié ou utilisation non conforme à la destination prévue.
- (e) Dommages liés au transport.
- (f) Toute intervention, réparation ou modification effectuée par des personnes non autorisées.
- (g) Utilisation du Produit avec des composants avec lesquels il n'est pas destiné à être utilisé.
- (h) Événements de force majeure et facteurs externes, notamment accidents, chocs, humidité, produits chimiques, températures extrêmes ou autres conditions environnementales.
- (i) Usure normale et toute diminution des performances liée à l'ancienneté ou à l'utilisation.
- (j) Alimentation électrique inappropriée.
- (k) Utilisation du Produit à des fins commerciales ou professionnelles (sauf s'il est expressément destiné à cet usage).
- (l) Utilisation du Produit au-delà de sa durée de vie déclarée (lorsqu'elle est précisée).
- (m) Demandes pour lesquelles aucun justificatif d'achat ou autre document requis n'est fourni.

IV. Procédure de demande de prise en charge au titre de la garantie (normalisée)

Dépôt en ligne : pour présenter une demande au titre de la garantie, l'Acheteur doit remplir le formulaire de demande en ligne disponible à la rubrique [Formulaire de contact qualité](#)

Modalité de prise en charge : si la demande est acceptée, le Garant remplacera gratuitement le Produit par un Produit neuf ou équivalent, exempt de défauts. La présente garantie ne prévoit aucune réparation. L'exercice des droits découlant de la présente garantie est gratuit pour l'Acheteur. Le Garant prend en charge tous les frais nécessaires, notamment les frais d'expédition, de transport, de main-d'œuvre et de matériaux.

Propriété des éléments remplacés : les produits et/ou pièces remplacés deviennent la propriété du Garant.

Contact pour la procédure de réclamation : [Formulaire de contact qualité](#)

V. Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas régi par les présentes, la législation applicable s'applique, notamment les dispositions relatives aux droits en cas de défaut et aux garanties légales.

Toute information publiée en ligne concernant les produits et les durées de garantie est fournie uniquement à titre complémentaire.

La déclaration de garantie mise à la disposition de l'Acheteur sur un support durable au plus tard lors de la livraison définit l'étendue de la présente garantie.

Si la présente déclaration de garantie est mise à disposition dans une autre langue, cette version linguistique est fournie uniquement par commodité. Les droits impératifs de l'Acheteur prévus par la législation applicable demeurent inchangés.

Le présent document s'applique aux produits suivants : sources lumineuses automobiles, phares à LED, feux de jour et accessoires.

Date d'entrée en vigueur de cette version du document : 08.2026.